

AVENANT A L'ACCORD SUR LA MODERNISATION DU DIALOGUE SOCIAL

ENTRE

Voies navigables de France, dont le siège social est situé 175, rue Ludovic Boutleux à Béthune (62400), représentée par Thierry DUCLAUX en sa qualité de Directeur Général,

D'une part,

ET

Les organisations syndicales suivantes :

Syndicat CFE-CGC représenté par son délégué syndical, Dominique THOMAS

Syndicat CFDT des Transports de l'Artois et du Douaisis représenté par son délégué syndical, Marc BAILLY

Syndicat FO représenté par son délégué syndical, Patrick ROSEREAU

D'autre part,

1/3
149
OK
d.

PRÉAMBULE

En application de l'article 45 de l'accord collectif du 20 décembre 2007, il a été convenu d'apporter les adaptations suivantes à l'accord collectif sur la modernisation du dialogue social.

IL A ETE CONCLU LE PRESENT AVENANT :

Article 1 **Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 16 du chapitre 3 de l'accord collectif du 20 décembre 2007 portant sur la modernisation du dialogue social.

Il a été convenu de mettre à disposition un ordinateur portable pour l'exercice de leur mandat.

Dans le cas où VNF a déjà mis à disposition un ordinateur portable pour l'exercice de sa profession, ce dernier est autorisé à l'utiliser pour l'exercice de son activité syndicale.

Les autres dispositions de l'accord portant sur la modernisation du dialogue social demeurent inchangées.

Article 2 **Date d'effet-Durée-dépôt**

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée et prendra effet à partir du jour qui suit les dépôts aux organismes concernés.

Le présent avenant sera déposé par la direction de l'établissement en 2 exemplaires originaux (dont un en version électronique) à la direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle et un exemplaire au secrétariat-greffe du conseil de prud'hommes.

Un exemplaire original de l'avenant sera remis aux parties signataires.

1/3
v 40 DP² ch.

Une copie de l'avenant sera adressée aux délégués du personnel et aux membres du comité d'entreprise.

Une information sera donnée au personnel sur intranet.

Fait à Béthune, en 10 exemplaires

Le **21 AVR. 2010**

Le Directeur général
Thierry DUCLAUX



Pour la CFE-CGC
Dominique THOMAS

Pour FO
Patrick ROSEREAU



Pour la CFDT
Marc BAILLY

